

Code de l'unité de formation : (3)

753235 U21 S1

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Horaire minimum :

1. Dénomination du (des) cours (2)	Classement du (des) cours (2) (4)	Code U (2) (5)	Nombre de périodes (2)
Laboratoire de réseaux	CT	S	32
2. Part d'autonomie		P	8
		Total des périodes	40

12. Réservé au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

AVIS FAVORABLE

LE 08.09.97

E. LAMOTTE

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Date : 11 SEP. 1997

Signature :



 COLETTA
 00000

(2) A compléter

(3) Réservé à l'Administration

(4) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM

(5) Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'Administration)

Annexe 1

Finalités de l'unité de formation

1° Finalités générales

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation vise à :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

2° Finalités particulières

Cette unité de formation vise à permettre à l'apprenant d'acquérir les savoirs et savoir-faire de base en matière de navigation sur Internet ainsi que de publication de pages WEB, tout en adoptant une attitude critique par rapport à sa démarche.

Annexe 2

niveau sec. sup.

Capacités préalables requises

La compétence de l'étudiant sera jugée suffisante si, placé dans la situation suivante :

- face à un système informatique connu et sur lequel sont installés plusieurs programmes;
- en respectant le temps alloué;
- en respectant les règles d'utilisation de l'équipement et du matériel informatique;
- en utilisant les commandes appropriées,

il est capable :

- d'utiliser le système de fenêtre Windows et de localiser la fenêtre active;
- d'utiliser Windows explorer ou d'autres systèmes comparables;

- pour le système (deux essais maximum) :

- . de vérifier que le système informatique est prêt à l'emploi,
- . de charger un programme proposé à partir d'une mémoire de masse,
- . de passer correctement un programme rencontré,
- . de sortir d'un programme,
- . d'arrêter le système et le laisser prêt pour l'utilisateur suivant;

- pour le clavier :

- . de déplacer le curseur,
- . d'utiliser la barre d'espace, la touche "retour" et celle d'effacement,
- . d'introduire des données numériques (avec/sans pavé numérique) et des données alphanumériques (minuscules/majuscules);

- pour les éléments :
 - . d'identifier sur un schéma proposé, les composants d'un environnement informatique étudié;
 - . de différencier des éléments tels que les connexions, les périphériques.

En outre, l'apprenant sera capable de rédiger, dans un français correct, un texte d'une page dactylographiée, sur un sujet d'ordre général.

Titres pouvant en tenir lieu :

- Certificat de l'enseignement secondaire supérieur (CESS) et attestation de réussite d'une unité de formation d'initiation à l'informatique.

Annexe 3

Constitution des groupes ou regroupement

Il est recommandé de ne pas constituer de groupes comportant plus de deux étudiants par poste de travail.

Annexe 4

Programme des cours

1. Navigation sur Internet

En s'assurant de la validité des sources d'information et en faisant preuve d'un esprit critique tant sur le plan moral, social qu'économique, l'apprenant sera capable :

- d'expliquer le principe de fonctionnement d'Internet (notion de réseau, modèle client-serveur, protocole TCP/IP, configuration d'un navigateur Web);
- de décrire la configuration matérielle et logicielle nécessaire et d'apprécier le coût de l'utilisation d'Internet;
- de lire et de transmettre des messages par courrier électronique (e_mail);
- d'effectuer différents types de connexion à distance (telnet);
- de transférer des fichiers (FTP); → téléchargement.
- d'utiliser les outils de navigation et de recherche (World Wide Web (WWW)) par diverses méthodes :
 - . approche immédiate;
 - . approche méthodique : répertoires et moteurs de recherche, technique de composition d'une question.

2. Publication sur Internet

L'apprenant sera capable de publier de l'information sur un site Web, c'est-à-dire :

- de structurer et de présenter de l'information sur un site Web;
- d'utiliser le langage HTML de base;
- de développer des pages de texte HTML et de les envoyer sur un site existant.

Annexe 5

Capacités terminales

- * Le seuil de réussite sera considéré comme atteint si l'apprenant est capable, face à un système informatique relié au réseau Internet :
 - de trouver dans un temps déterminé des informations sur Internet,
 - d'utiliser au moins trois des fonctionnalités de l'éditeur dont il s'est servi,
 - de publier trois pages de texte WEB ayant trait à un même sujet.

- * Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte de la capacité de l'étudiant à :
 - opérer une démarche économique dans sa recherche d'informations;
 - utiliser la plupart des fonctionnalités de l'éditeur dont il s'est servi;
 - adopter un regard critique quant à la validité des informations résultant de ses recherches et quant à la valeur éthique des informations auxquelles il peut accéder.

Annexe 6

Chargé(s) de cours

Un enseignant ou un expert.

L'expert justifiera d'une expérience professionnelle d'un an dans le domaine de la navigation et de la publication sur Internet.

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE D'ENSEIGNEMENT

INFORMATIQUE : RESEAUX - INTERNET/INTRANET

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

<p>CODE : 753236U21D3 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 709 DOCUMENT DE REFERENCE INTERRESEAUX</p>
--

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 04 juillet 2017,
sur avis conforme du Conseil général**

INFORMATIQUE : RESEAUX - INTERNET/INTRANET

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991, cette unité d'enseignement doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant :

- ◆ de s'initier aux techniques et connaissances nécessaires à l'utilisation d'Internet/Intranet ;
- ◆ de répondre de manière raisonnée à l'informatisation par la compréhension de la notion de réseau local ;
- ◆ de s'initier aux techniques et connaissances nécessaires à la communication entre environnements (systèmes) informatiques ;
- ◆ de développer :
 - ◆ des attitudes critiques vis-à-vis du traitement automatique de l'information ;
 - ◆ des attitudes déontologiques en rapport avec l'aspect confidentiel éventuel des informations traitées.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

- ◆ personnaliser, d'utiliser et de configurer le système d'exploitation ;
- ◆ résoudre des problèmes simples liés au système d'exploitation ;
- ◆ consigner les opérations effectuées dans un journal d'interventions ;
- ◆ utiliser les outils d'aide.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'unité d'enseignement « INFORMATIQUE : LOGICIEL GRAPHIQUE D'EXPLOITATION ».

3. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

face à un système informatique connu sur lequel est installée la connexion Internet/Intranet, en respectant le temps alloué et les règles de l'utilisation de l'équipement et du matériel informatique et face à une tâche donnée,

- ◆ de respecter une marche à suivre répondant aux exigences de la tâche ;
- ◆ de naviguer sur un site Internet/Intranet imposé ;
- ◆ de trouver des informations relatives à un thème donné ;
- ◆ de prendre copie d'informations repérées dans un fichier ;
- ◆ de créer une page HTML incluant une image fixe, un tableau et impliquant obligatoirement l'existence de liens.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ l'efficacité des méthodes de recherche,
- ◆ l'habileté technique,
- ◆ la façon de gérer les liens internes et externes, les images et les tableaux,
- ◆ le degré d'autonomie atteint.

4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable :

- ◆ de réaliser une connexion avec un fournisseur d'accès (provider) ou avec un serveur Intranet local ;
- ◆ d'utiliser les services de base fournis par Internet/Intranet :
 - ◆ le courrier électronique (E-mail) :
 - ◆ envoyer et recevoir un message électronique ;
 - ◆ prendre copie et gérer un message ;
 - ◆ envoyer et recevoir un fichier associé à un message ;
 - ◆ le service de communication (web) :
 - ◆ identifier des documents HTTP ;
 - ◆ rechercher et obtenir des informations sur un sujet donné en utilisant les outils de navigation et les moteurs de recherche ;
 - ◆ récupérer une page Web (textes, images, mise en forme) ;
 - ◆ les forum et groupes de discussions :
 - ◆ consulter et/ou participer ;
 - ◆ le FTP (File Transfert Protocol) :
 - ◆ télécharger des fichiers ;
- ◆ de créer et de structurer une page HTML simple avec un éditeur de textes ;
- ◆ de créer et de structurer une page HTML avec un logiciel de développement de page(s) Web ;
- ◆ d'insérer des médias externes (textes, images fixes, tableaux, ...) ;
- ◆ de créer des liens internes et externes ;
- ◆ de poser un regard critique sur un site Internet/Intranet quant à la qualité de sa forme et de son contenu.

5. CHARGE DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

6. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT.

Pas plus de 2 étudiants par poste de travail.

7. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

7.1. Dénomination du cours	Classement du cours	Code U	Nombre de périodes
Laboratoire réseaux	CT	S	32
7.2. Part d'autonomie		P	8
Total des périodes			40

MINISTÈRE DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE
ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE L'ENSEIGNEMENT
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

DOSSIER PÉDAGOGIQUE
(Document 8 bis)¹

UNITÉ D'ENSEIGNEMENT

UTILISATION DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE – NIVEAU 1


CODE DE L'U.E. (2): 75 09 50 021 51	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (3): 709
-------------------------------------	---------------------------------------

La présente demande émane du réseau :

<input type="radio"/> (4) Organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles	<input checked="" type="radio"/> (4) Libre subventionné confessionnel
<input type="radio"/> (4) Officiel subventionné	<input type="radio"/> (4) Libre subventionné non confessionnel

Identité de la responsable du réseau :(1) : **Jeny CLAVAREAU**

Date et signature (1) : 22/05/25



¹ Article 7 de l'A.G.C.F du 15 mai 2014 relatif aux dossiers pédagogiques des sections et unités d'enseignement de l'enseignement de promotion sociale

1. Finalités de l'unité d'enseignement : reprises en annexe n°1 (.1. page(s) (1))
2. Capacités préalables requises : reprises en annexe n°2 (.1. page(s) (1))
3. Niveau et classement de l'unité d'enseignement :

Enseignement secondaire	O (4) du niveau inférieur	• (4) du niveau supérieur
de	• (4) transition	O (4) qualification

Date de l'accord du Conseil général:

Signature du Président du Conseil général:

4. Acquis d'apprentissages : repris en annexe n°3 (.1. page(s) (1))
5. Programme :
- 5.1. Etudiant·e repris en annexe n°4 (.2. page(s) (1))
- 5.2. Chargé·e de cours
6. Constitution des groupes ou regroupement : repris en annexe n°5 (.1. page(s) (1))
7. Chargé·e(s) de cours : repris en annexe n°6 (.1. page(s) (1))
8. Horaire minimum de l'unité d'enseignement :

<u>Dénomination du (des) cours</u> (1)	<u>Classement du(des) cours</u> (1) (5)	<u>Code U</u> (1) (5)	<u>Nombre de périodes</u> (1)	<u>Code fonction</u> (1)
Utilisation de l'intelligence artificielle – Niveau 1	CT	F	16	
<u>Part d'autonomie</u>		P	4	
Total des périodes			20	

9. Tableau de concordance (à approuver par le Conseil général) repris en annexe n°7 (1 page(s) (1))

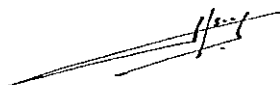
10. Réserve au Service de l'inspection de l'enseignement de promotion sociale:

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] (1):

b) Avis de l'Inspecteur coordonnateur relatif au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE (4) - PAS D'ACCORD (4)

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :



Date : 30 juin 2025 .Signature :

Instructions

- (1) A compléter
- (2) Réserve à l'administration
- (3) Il s'agit du code du domaine de formation au sens de l'A.G.C.F. du 8 septembre 1997 déterminant les domaines de formation dans l'enseignement de promotion sociale : ce code est proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

- (4) Biffer la mention inutile ou cocher la mention utile
- (5) Voir annexe 27 - tableau des codes « U »

ANNEXE 1

FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

Finalités générales

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement vise à :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

Finalités particulières

Cette unité d'enseignement vise à amener l'étudiant·e à :

- ◆ identifier les fondamentaux de l'intelligence artificielle, ses évolutions, ses enjeux éthiques, juridiques et environnementaux, ainsi que ses impacts dans divers contextes professionnels et personnels ;
- ◆ utiliser des outils d'IA pour produire du contenu en mobilisant des techniques de base en prompt engineering, tout en développant une approche critique et responsable.

ANNEXE 2

CAPACITES PREALABLES REQUISES

Capacités

- ◆ Comprendre un texte écrit (+/- 30 lignes) dans un langage usuel, par exemple en réalisant une synthèse ou en répondant à des questions sur le fond ;
- ◆ Émettre, de manière cohérente et structurée, un commentaire personnel à propos d'un texte.

Titre(s) pouvant en tenir lieu

Certificat d'enseignement secondaire inférieur (CESI)

OU

Certificat d'enseignement secondaire du 2e degré (C2D)

OU

Attestation de réussite d'une troisième année de l'enseignement secondaire technique

OU

Attestation de réussite d'une quatrième année de l'enseignement secondaire professionnel

ANNEXE 3

ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le **seuil de réussite**, l'étudiant·e sera capable :

- ◆ de produire du contenu en exploitant des outils d'intelligence artificielle et en appliquant des techniques de base de prompt engineering, en fonction d'objectifs spécifiques ;
- ◆ de produire une analyse critique d'une production faite par l'IA (image, code, texte, ...).

Pour la détermination du **degré de maîtrise**, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ le niveau d'intégration des outils utilisés : la capacité à s'approprier les outils et les démarches en les intégrant à sa pratique ou à sa recherche de solutions ;
- ◆ le niveau d'autonomie : la capacité de faire preuve d'initiatives démontrant une réflexion personnelle basée sur une exploitation des ressources et des idées en interdépendance avec son environnement.

ANNEXE 4

PROGRAMME DE L'ETUDIANT

L'étudiant·e sera capable :

A travers une formation axée sur la pratique et sur la manipulation d'outils, face à des situations de la vie quotidienne et/ou professionnelle, en faisant preuve de réflexivité,

- ◆ de décrire l'évolution de l'intelligence artificielle en identifiant ses principales avancées technologiques et ses impacts sur la société ;
- ◆ d'expliquer les concepts clés de l'IA en les illustrant par des exemples concrets ;
- ◆ d'identifier les biais de l'IA (biais de genre, de représentativité, etc.) et les enjeux (juridiques, éthiques, sociaux et environnementaux) liés à l'usage de l'intelligence artificielle ;
- ◆ d'analyser les potentialités et limites de l'IA dans différentes situations de la vie courante et/ou dans les secteurs professionnels en évaluant ses impacts sur les métiers et les pratiques ;
- ◆ d'utiliser des outils d'intelligence artificielle (générationnelle) en appliquant des techniques de prompt engineering adaptées ;
- ◆ de produire du contenu (texte, image, synthèse) en exploitant des outils d'intelligence artificielle (générationnelle) et en adaptant les consignes données aux modèles afin d'optimiser les résultats ;
- ◆ d'évaluer la pertinence et la qualité des productions générées par l'IA en développant une approche critique et méthodologique.

ANNEXE 5

CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Il est recommandé de ne pas dépasser plus de deux étudiant·e·s par poste de travail.

ANNEXE 6

CHARGE(S) DE COURS

Le/la chargé·e de cours sera un·e enseignant·e ou un·e expert·e.

L'expert·e devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

TABLEAU DE CONCORDANCE RELATIF A L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

Date de dépôt : Date d'application :
 Date d'approbation : Date limite de certification :

« UTILISATION DE L'INTELLIGENCE
ARTIFICIELLE – NIVEAU 1 »

Code régime I définitif /provisoire	Code domaine de formation et/ou Code domaine études supérieures	Intitulé régime I définitif / provisoire	Code régime I définitif /provisoire	Code domaine de formation et/ou/ Code domaine études supérieures	Intitulé régime I définitif / provisoire
75 09 50 U24 S1	709	Utilisation de l'intelligence artificielle -- Niveau I			NEANT

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

DOSSIER PEDAGOGIQUE
(Document 8 bis)¹

UNITE D'ENSEIGNEMENT

UTILISATION DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE – NIVEAU 2

CODE DE L'U.E. (2): 75 00 51 021 51	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (3): 709
-------------------------------------	---------------------------------------

La présente demande émane du réseau :

<input type="radio"/> (4) Organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles	<input checked="" type="radio"/> (4) Libre subventionné confessionnel
<input type="radio"/> (4) Officiel subventionné	<input type="radio"/> (4) Libre subventionné non confessionnel

Identité de la responsable du réseau :(1) : Jemy CLAVAREAU
Date et signature (1) : 22/05/25

¹ Article 7 de l'A.G.C.F du 15 mai 2014 relatif aux dossiers pédagogiques des sections et unités d'enseignement de l'enseignement de promotion sociale

1. Finalités de l'unité d'enseignement : reprises en annexe n°1 (.1. page(s) (1)
2. Capacités préalables requises : reprises en annexe n°2 (.1. page(s) (1)
3. Niveau et classement de l'unité d'enseignement :

Enseignement secondaire	O (4) du niveau inférieur	● (4) du niveau supérieur
de	● (4) transition	O (4) qualification

Date de l'accord du Conseil général:

Signature du Président du Conseil général:

4. Acquis d'apprentissages : repris en annexe n°3 (.1. page(s) (1)
5. Programme :
- 5.1. Etudiant·e repris en annexe n°4 (.2. page(s) (1)
- 5.2. Chargé·e de cours
6. Constitution des groupes ou regroupement : repris en annexe n°5 (.1. page(s) (1)
7. Chargé·e(s) de cours : repris en annexe n°6 (.1. page(s) (1)
8. Horaire minimum de l'unité d'enseignement :

<u>Dénomination du (des) cours (1)</u>	<u>Classement du(des) cours (1) (5)</u>	<u>Code U (1) (5)</u>	<u>Nombre de périodes (1)</u>	<u>Code fonction (1)</u>
Utilisation de l'intelligence artificielle – Niveau 2	CT	F	16	
<u>Part d'autonomie</u>		P	4	
Total des périodes			20	

9. Tableau de concordance (à approuver par le Conseil général) repris en annexe n°7 (1 page(s) (1)

10. Réserve au Service de l'inspection de l'enseignement de promotion sociale :

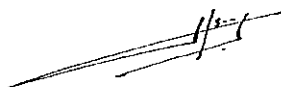
a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] (1):

b) Avis de l'Inspecteur coordonnateur relatif au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE (4) - PAS D'ACCORD (4)

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Date : 30 juin 2025 Signature :



FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

Finalités générales

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d'enseignement vise à :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

Finalités particulières

Cette unité de formation vise à amener l'étudiant·e à :

- ◆ approfondir la compréhension des modèles avancés d'intelligence artificielle et analyser leurs impacts sur les pratiques professionnelles, sociétales et réglementaires ;
- ◆ développer des stratégies avancées pour produire du contenu et optimiser l'usage des outils d'IA en intégrant des techniques avancées de prompt engineering, tout en tenant compte des enjeux éthiques, juridiques et environnementaux.

CAPACITES PREALABLES REQUISES

Capacités

En « Utilisation de l'intelligence artificielle – Niveau 1 » :

- ◆ Produire du contenu en exploitant des outils d'intelligence artificielle et en appliquant des techniques de base de prompt engineering, en fonction d'objectifs spécifiques.
- ◆ Produire une analyse critique d'une production faite par l'IA (image, code, texte, ...).

Titre(s) pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'unité d'enseignement « Utilisation de l'intelligence artificielle – Niveau 1 », code n° _____, classée dans l'enseignement secondaire supérieur de transition.

ANNEXE 3

ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le **seuil de réussite**, l'étudiant·e sera capable :

- ◆ de produire des contenus optimisés en mobilisant des stratégies avancées, notamment en adaptant le prompt engineering à différents objectifs (création de contenus, analyse de données, automatisation de tâches, etc.) ;
- ◆ d'évaluer les modèles d'intelligence artificielle et leurs impacts sur les pratiques professionnelles et sociétales ;
- ◆ d'identifier des solutions intégrant l'intelligence artificielle dans des contextes spécifiques, en prenant en compte les biais et les enjeux éthiques, juridiques, environnementaux et techniques.

Pour la détermination du **degré de maîtrise**, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ le niveau d'intégration des outils utilisés : la capacité à s'approprier les outils et les démarches en les intégrant à sa pratique ou à sa recherche de solutions ;
- ◆ le niveau d'autonomie : la capacité de faire preuve d'initiatives démontrant une réflexion personnelle basée sur une exploitation des ressources et des idées en interdépendance avec son environnement.

ANNEXE 4

PROGRAMME DE L'ETUDIANT

L'étudiant·e sera capable :

A travers une formation axée sur la pratique et sur la manipulation d'outils, face à des situations de la vie courante et/ou professionnelle, en faisant preuve de réflexivité,

- ◆ d'identifier les évolutions réglementaires et les défis éthiques de l'IA en approfondissant les notions de propriété intellectuelle, de protection des données et de responsabilité algorithmique ;
- ◆ d'utiliser des stratégies avancées de prompt engineering pour optimiser la génération de contenus (textes, images, synthèses, vidéos) et l'analyse de données ;
- ◆ de produire des contenus complexes en exploitant des outils d'IA avancés et en adaptant les paramètres pour améliorer la pertinence et la personnalisation des résultats ;
- ◆ de critiquer des contenus produits par l'IA par rapport aux biais (de genre, de représentativité, etc.), d'éventuels manquements, etc.
- ◆ d'identifier des solutions intégrant l'IA dans une démarche professionnelle en tenant compte des enjeux techniques, organisationnels, juridiques, éthiques et environnementaux ;
- ◆ d'évaluer la pertinence et les limites des outils d'IA dans différents secteurs, en formulant des recommandations adaptées aux besoins identifiés.

ANNEXE 5

CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Il est recommandé de ne pas dépasser plus de deux étudiant·e·s par poste de travail.

ANNEXE 6

CHARGE(S) DE COURS

Le/la chargé·e de cours sera un·e enseignant·e ou un·e expert·e.

L'expert·e devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

TABLEAU DE CONCORDANCE RELATIF A L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

Date de dépôt : Date d'application :
 Date d'approbation : Date limite de certification :

« UTILISATION DE L'INTELLIGENCE
ARTIFICIELLE – NIVEAU 2 »

Code régime 1 définitif /provisoire	Code domaine de formation et/ou Code domaine études supérieures	Intitulé régime 1 définitif / provisoire	Code régime 1 définitif /provisoire	Code domaine de formation et/ou/ Code domaine études supérieures	Intitulé régime 1 définitif / provisoire
75 09 51 U22 ^{SI}	709	Utilisation de l'intelligence artificielle – Niveau 2			NEANT